

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaients présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjointes, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Conseillers Délégués, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE.

Absents excusés :

Annick MARIE a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE,
Sighilde LEGOUPIL a donné pouvoir à Stéphane PINABEL,
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Delphine JIMENEZ-GRENIER,
Elisabeth DUHOUX a donné pouvoir à David LEGOUET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur Jean-Louis REVERT est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de deux questions supplémentaires à l'Ordre du jour :

- Avis sur proposition d'acquisition d'une vieille ancre de Marine pour le Phare
- Modification du règlement assainissement en ce qui concerne les contrôles obligatoires des installations d'assainissement lors de la cession d'une propriété.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

Globalement la saison s'est bien passée, sans problèmes particuliers ni accidents et il y a eu beaucoup de monde sur la station.

Le gros point noir fût la météo qui a notamment empêché le déroulement de la course Jersey-Carteret et qui a fortement perturbé le festival de la Gliss pour la journée du Samedi.

Les fêtes de la mer ont connu un franc succès comme chaque année, mis à part les quelques plaintes pour les démonstrations d'hélicoptère qui se sont déroulées au loin, car pour des raisons de sécurité, les pilotes ne veulent plus remonter le chenal.

Le prochain et dernier gros événement aura lieu le week end prochain, le Beach Polo Master, Plage de la Potinière, avec une initiation pour les enfants les 25 et 26 septembre.

Les commerçants sont globalement satisfaits, l'épicerie de la Plage a ouvert ses portes et le bar est prévu ouvrir vers la mi-octobre.

Stéphane PINABEL précise qu'en indicateur de fréquentation le service des eaux a calculé une consommation de – 8000m³ d'eau par rapport à 2016, cependant vu la météo, il faut mieux attendre les statistiques récoltées par le service de ramassage des ordures ménagères.

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil il avait fait part de son rendez-vous avec une représentante de la DDFIP qui venait l'informer de la fermeture de la trésorerie à la fin de l'année 2017. Beaucoup d'élus sont intervenus et la Trésorerie est maintenue au moins pendant une année. Cette décision sera sans doute revue, puisqu'il est prévu la suppression d'encore un certain nombre de trésoreries mais les arguments avancés par Monsieur Le Maire seront à nouveau transmis, à savoir : fermer et regrouper, pourquoi pas, mais ne pas désertifier le « sud Cotentin » de tous les services.

Il faudra de toute manière réfléchir sérieusement à une Maison de services publics.

Il donne lecture de plusieurs courriers :

Madame Besançon Malenfant, en résidence 63 Bd Maritime qui donne quelques suggestions, notamment sur le développement des pistes cyclables et la mise en sens unique du Boulevard Maritime. Elle félicite les élus pour le travail accompli.

District de Foot de la Manche qui remercie la Municipalité pour le bon déroulement des finales de la Coupe de la Manche. Edwige PERINET est remerciée pour son implication lors de ces journées.

Ride in Bc : qui remercie la Municipalité pour son soutien lors de la 3^{ème} édition du Gliss Festival.

ORDRE DU JOUR

Décision Modificative : Budget Communal. –

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil a validé la participation de la Commune à la SPL Tourisme du Cotentin. Le capital que la commune doit verser la première année s'élève à 22 365€ pour l'année 2017, conformément à la délibération du 30 Juin 2017, soit 50% de la somme globale (44 730€). Cette somme n'était pas budgétisée, il convient donc de valider une décision modificative pour alimenter le compte 261, dédié à ces participations.

Section d'Investissement :

ARTICLE 261 : + 22 365.00€

ARTICLE : 2313 : - 20 000.00€

ARTICLE 2111 : acquisitions terrains : - 2365.00€

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

Décision Modificative Budget de l'Assainissement :

Monsieur Le Maire précise que les travaux d'assainissement du secteur Boudet sont à ce jour terminés et il convient d'intégrer ces études aux comptes définitifs de l'inventaire budgétaire.

Il est nécessaire à cet effet d'ajuster les comptes en ce sens :

Dépense à l'article 21 532 : + 7652.25

Recette à l'article 2031 : + 7652.25

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

Modification des Statuts du SDEM 50 : Extension du périmètre :

Thierry TOTAIN informe que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50) a transmis un courrier sollicitant la validation des nouveaux statuts approuvés en comité syndical du 29 Juin dernier ainsi que l'extension du périmètre d'intervention du Syndicat à la Commune de Torigny-les-villes.

La modification des statuts porte notamment sur une nouvelle compétence : « Infrastructures de recharges à l'usage de véhicules au Gaz (GNV) ou Hydrogène »

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide la modification des statuts du SDEM 50.

Modification des Statuts du SDEAU 50 : Adhésion de la commune de Juvigny Les Vallées

Chaque conseil municipal adhérent au SDEAU 50 doit se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune nouvelle de Juvigny Les Vallées au SDEAU 50 qui regroupe les anciennes communes de La Bazoge, Bellefontaine, Chasseguey, Chérencé-le-Roussel, Juvigny-le-Tertre, Le Mesnil-Rainfray, Le Mesnil-Tôve.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion.

Monsieur Le Maire informe à cette occasion que le service de l'eau, transféré au SDEAU50 depuis le 1^{er} Janvier 2017 ainsi que le service de l'Assainissement relèveront de la compétence de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil Municipal espère que l'harmonisation des tarifs, prévue à moyen terme n'entraînera pas de hausse pour les habitants de Barneville-Carteret.

Tarifs de location des salles du Pôle Nautique et convention de location.

Stéphane PINABEL rappelle que la Commune a repris la gestion du Pôle Nautique.

Il rappelle également que ce Pôle était auparavant géré par l'Office Municipal des Sports Nautiques et que la location des salles était possible, notamment pour les séminaires d'entreprises.

Cela fonctionnait très bien, notamment avec l'hôtel des Isles et l'hôtel des Ormes.

Il est proposé de reconduire les tarifs de location pratiqués par l'OMSN.

le Conseil Municipal doit donc valider les modalités de gestion et de tarifs de location :

Une salle (70mètres) : 200€ par jour

Les deux salles (salle de réunion + salle de convivialité) : 300€ par jour

2^{ème} vidéo projecteur : 50€ par jour.

Il convient également d'approuver la convention de location.

Il est précisé que la priorité est évidemment donnée aux activités nautiques.

La gestion du planning est confiée à l'Office du Tourisme de la Côte des Isles.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces tarifs de location et les modalités de gestion.

Jean-Louis REVERT demande si l'utilisation des salles pour des réunions organisées par la Communauté d'Agglomération est payante ? Il lui est répondu que non, c'est prévu dans le règlement, la CAC étant propriétaire des lieux.

Il est également demandé l'état d'avancement de la création de sanitaires extérieurs ? Stéphane PINABEL répond que les services techniques ont terminé leur travail depuis le début du mois de Juillet 2017.

A propos des sanitaires publics, David LEGOUET demande si des travaux sont envisagés au sanitaire de la gare de Carteret, en piteux état, faisant triste mine à côté du terrain de boules.

Thierry TOTAIN lui répond que ce sera envisagé au prochain budget. Il précise également qu'au niveau de la propreté de ces sanitaires, quelques campings cars y vidangent leurs eaux usées...

Au sujet des campings cars cet été, Stéphane PINABEL a noté qu'un grand nombre d'entre eux faisaient du « camping sur la voie publique »... Il est rappelé qu'ils peuvent stationner sur la voie publique au même titre que tout véhicule mais qu'ils ne doivent ni sortir le devant ni aucun matériel, ni même des cales...

Les restaurateurs situés en bordure du port ont souvent appelé pour se plaindre des « murs de campings-cars » devant leur établissement.

Au niveau du quai de pêche, un panneau lisible est installé. La gendarmerie n'a pas semblé être très présente sur la verbalisation des stationnements illégaux des campings cars.

Passage à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur Le Maire rappelle la possibilité du retour de la semaine scolaire à 4 jours. Lors des derniers Conseils d'Ecole les parents d'élèves et les enseignants ont fait savoir qu'ils y étaient favorables. Il rappelle que compte tenu du PEDT signé jusqu'en 2018, qui fixait l'organisation de la semaine scolaire avec des activités TAP, il avait précisé en Conseil d'Ecole que ce point serait bien évidemment étudié pour la prochaine rentrée, compte tenu des éléments qu'il avait en sa possession.

Or depuis, il a pu constater que Portbail avait voté pour le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017 et que cela avait été accepté par l'Education Nationale, sans s'occuper du PEDT signé.

Il propose donc que le Conseil délibère dès à présent le retour de la semaine à 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2018.

Il demande ce qu'en pensent les conseillers.

Claude DUPONT précise, qu'en tant qu'ancien enseignant, il est hostile à la semaine de 4 jours, l'apprentissage mérite une régularité et les cinq matinées conviennent parfaitement au rythme de l'apprentissage de l'enfant. Au niveau national, la France se situe dans la moyenne basse des statistiques sur les niveaux scolaires.

Il relève également que la mise en place de la semaine à 4 jours et demi a été faite dans de telles conditions que cet allongement peut être qualifié de garderie.

En tant qu' élu local, il est pour le retour à 4 jours car selon lui, le pacte républicain est rompu, à savoir l'apprentissage, enseignants, moyens... relève de l'Etat, et les locaux, le personnel de service... relèvent des communes, or les TAP, même s'il y a les fonds d'amorçages, sont financés par les collectivités.

David LEGOUET, lui aussi enseignant, rejoint l'analyse de Claude DUPONT, et rappelle qu'il est prouvé que pour les enseignements fondamentaux, le français et les mathématiques, les cinq matinées par semaines favorisent cet apprentissage. Il trouve dommage de revenir sur le système actuel mais il ne voit pas pourquoi les élus iraient contre le souhait des enseignantes qui sont au contact des enfants. Il pense cependant que les parents ne sont les plus objectifs sur le rythme scolaire des enfants.

Jean-Louis REVERT a vécu les deux réformes (passage de la semaine à 4 jours et celui du retour à 4 jours et demi). Il précise que c'était une forte demande des enseignants de revenir au rythme de 4 jours et demi. Il était même envisagé que la demi journée supplémentaire soit le samedi matin, mais ce fut vain.

Il précise que de plus, cette réforme ne concernait pas les écoles privées. Il estime que le rythme de l'enfant est très peu pris en compte et il craint encore des disparités selon les territoires.

Philippe FAUVEL demande si un retour à la semaine de 4 jours aura un impact sur le personnel, ATSEM... Il lui est répondu par la négative. Il s'interroge sur le bien fondé du retour de la semaine à jours quand il entend que les 5 matinées sont jugées favorables pour le développement scolaire notamment des CM1-CM2

Annie POISSON confirme en effet, pour avoir discuté avec les enseignantes, que la semaine de 4 jours et demi convient tout à fait au rythme d'apprentissage des CM1-CM2, mais c'est compliqué pour les plus petits qui sont très fatigués, leur sieste étant écourtée dès 15h00.

La réforme n'avait pas pris en compte le rythme des maternelles.

Toutes explications entendues, le retour à la semaine de 4 jours est validé par 13 voix pour (y compris les pouvoirs) et 6 absentions : Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, David LEGOUET (et pouvoir d'Elisabeth DUHOUX), Philippe FAUVEL et Claude DUPONT.

Acquisition d'une ancre de Marine auprès d'un particulier.

Monsieur et Madame MORIN, Rue de la Roche BIARD ont proposé à la commune d'acquérir une vieille ancre de Marine pour un montant de 250€. Ce pourrait être intéressant pour le Phare.

Ils ont acheté cet objet il y a 15 ans. Cette ancre avait été trouvée dans un filet de pêcheurs au large de Carteret, et est vraisemblablement une ancre de Goëlette, Sébastien RACHINE précise que sa famille dispose elle aussi d'une ancre de marine trouvée dans des filets de pêcheurs et qui est stockée sur un terrain, elle pourrait être remise sur le terrain du phare.

Le Conseil Municipal, au vu de la proposition de Sébastien RACHINE, ne donne pas suite à la proposition de Monsieur et Madame MORIN.

Contrôle assainissement en cas de cession d'habitation :

Stéphane PINABEL rappelle que le règlement du syndicat d'assainissement précise dans son article 5-3 que les contrôles de conformité des installations privées, effectués à l'occasion de cessions de propriété à la demande des propriétaires, sont facturés au demandeur pour un montant de 150€HT pour la visite initiale et de 90€HT pour la contre visite (les prix étant révisés annuellement...)

Considérant les différents que cela peut créer au moment d'une vente et considérant que les réseaux sont gérés par les communes membres, le Comité syndical d'assainissement en réunion, propose que les quatre communes adhérentes délibèrent sur le fait que ce contrôle doit être obligatoirement réalisé avant la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

ECHANGES :

Monsieur Le Maire informe que les travaux d'installation de l'escalier en béton plage de Barneville sont en cours. L'escalier en bois sera démonté.

A une question sur l'état d'avancement des travaux de la Fibre Optique, Monsieur Le Maire répond qu'il est vraisemblable que les habitants pourront en bénéficier à partir de fin 2018, mais pas sur l'ensemble de la commune, une partie de Barneville-Plage (rue Lequindre ...) ne sera pas concernée, car peu de personnes se sont manifestées.

Jean-Louis REVERT explique qu'il existe un problème de connexion entre le « bus » Manche Numériques et les armoires installées ainsi qu'un problème de trésorerie. Logiquement 4 opérateurs sont susceptibles de proposer des branchements fin 2018.

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande où en est le projet de Madame SAVARY sur le bâtiment des anciennes écoles ? Monsieur Le Maire lui répond qu'elle attend toujours l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Si le bâtiment est vendu, Monsieur le Maire souhaite que l'association GYMUSCLUB s'active pour trouver une solution. Si elle est communale, un loyer leur sera demandé.

La séance est levée à 21h50.
Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE

